

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt le six Mars à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le 21 Février 2020, se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Monsieur Maurice BATTAS Maire de Pordic.

**ETAIENT PRESENTS :** Maurice BATTAS, Alain JOUANNY, Jean Luc BERTRAND, Jean Claude QUETTIER, Loïc TARDY, Marie Claire HOURDEL, Monique LE VEE, Florence LE CORVAISIER, Pierre Anne LE GOFF, Isabelle DESFEUX, Evelyne LE GUEN, Guy RUSELLE, Louis EOUZAN, Marie Pierre COLLIN, Guénaëlle GEOFFROY COADIC, Annie GOUEZEL, Brigitte MANON, Jeanine CLOAREC, Michel CHEVE, Noella CONNEN, Philippe PLESSIX, Marie Frederique BLOT LE POTTIER , Robert ROLANDO, Michèle CARMES, Claudine ADAM, Yannick GUILLOU, Andrée VIOUGEA, Yvon SOULABAIL, Françoise MICHEL, Joël DE FONTENAY, Gilbert MALEDANT, Pascal URO, Nelly MORO, Martine BOSCHER, Guylaine TUDOT, Laetitia MORIN, Ollivier LE DU, Nathalie LONCLE.

**ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :**

Yves LAMOUR donne pouvoir à Alain JOUANNY

Remy LE GRAND donne pouvoir à Marie Frederique BLOT LE POTTIER

Emmanuelle EOUZAN (COTTIN) donne pouvoir à Maurice BATTAS

Joseph LE POTTIER donne pouvoir à Françoise MICHEL

Patrick DELAMARRE donne pouvoir à Gilbert MALLEDANT

Nicole LE LANNON donne pouvoir à Joël DEFONTENAY

**ABSENT(S) / EXCUSE (S):**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Madame Brigitte MANON

*Nombre de conseillers en exercice : 44*

*Nombre de présents : 38*

*Nombre de votants : 44*

\*\*\*

**5- Budgets primitifs 2020 : budget principal et budgets annexes :**

**Rapporteur :** Monsieur Loïc TARDY, Adjoint au Maire chargé des finances.

Les budgets prévisionnels sont soumis à la décision du Conseil Municipal.

*En annexe le détail des crédits budgétaires.*

**f) Budget « Maison Médicale » : BP 2020 :**

La proposition du budget annexe « Maison Médicale » s'équilibre

○ à 118 000 € en investissement

○ à 92 400 € en fonctionnement

*Vu l'avis favorable de la commission administration générale finances ressources humaines le 20 Février 2020.*

Considérant la proposition budgétaire exposée au conseil municipal ;

*Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :*

- **D'adopter** le budget proposé (voir document joint) par un vote par nature au niveau des chapitres et équilibré :
  - à **118 000 € en investissement**
  - à **92 400 € en fonctionnement**

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
**Maurice BATTAS.**

